

# COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 38 : décembre 2023

Situation au 30 septembre 2023

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels de la majorité des régimes obligatoires de base de sécurité sociale. Les résultats concernent le régime général, le FSV, la CADES et les principaux régimes de la branche vieillesse. Sur le total de 611 Md€ de charges annuelles prévues en 2023, il manque 11,3% de ces dépenses dans le champ des données mensuelles pour couvrir l'ensemble du champ présenté en prévision annuelle et qui est équivalent à celui du rapport de la CCSS et des agrégats du PLFSS. Il s'agit à titre principal du régime de retraites de la fonction publique de l'Etat, et dans une moindre mesure des régimes hors PUMa de la branche maladie et d'autres régimes moins importants par leurs charges de la branche vieillesse et AT-MP. L'effet sur les soldes est toutefois relativement négligeable, la FPE étant équilibrée par subvention de l'Etat. Les résultats en fin de mois présentés ici sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir, etc.), ni certaines écritures comptables.

Le solde des principaux régimes de base de la sécurité sociale et du FSV s'établit fin septembre 2023 à -8,7 Md€ en amélioration de 3,4 Md€ par rapport à fin septembre 2022. Les soldes des branches maladie, vieillesse et autonomie s'améliorent de respectivement 4,4 Md€, 0,3 Md€ et 0,1 Md€ alors que celui de la branche famille se détériore de 1,5 Md€ ; enfin, celui de la branche AT-MP est stable.

## Toutes branches des régimes de base <sup>1</sup> et CADES

en milliards d'euros	2023 p		Montant à fin Septembre		Sep-23 / % Prév.	
	*	% évol	2022	2023	Sep-22	2023
<b>SOLDE</b>	<b>-8,8</b>		<b>-12,1</b>	<b>-8,7</b>		
dont branche maladie	-9,5		-16,9	-12,5		
dont branche vieillesse+ FSV	-1,0		-1,3	-1,0		
dont branche famille	1,0		2,6	1,0		
dont branche AT-MP	1,9		1,9	1,9		
dont branche autonomie	-1,1		1,7	1,8		
<b>Total des dépenses</b>	<b>610,9</b>	<b>3,2%</b>	<b>386,6</b>	<b>401,7</b>	<b>3,9%</b>	<b>65,8%</b>
Prestations sociales	576,0	3,5%	364,9	379,2	3,9%	65,8%
Transferts	20,1	-4,9%	13,5	14,5	7,1%	72,2%
Charges de gestion courante et autres charges	14,8	1,3%	8,2	8,0	-2,0%	54,1%
<b>Total des recettes</b>	<b>602,1</b>	<b>5,2%</b>	<b>374,5</b>	<b>393,0</b>	<b>4,9%</b>	<b>65,3%</b>
Cotisations sociales	293,1	5,1%	195,8	205,2	4,8%	70,0%
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,6	-3,8%	4,5	4,5	0,0%	68,3%
CSG	121,0	4,7%	83,9	88,6	5,6%	73,3%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	108,5	5,1%	81,2	84,5	4,0%	77,9%
Charges liées au non recouvrement	-1,7	31,0%	-1,6	-1,4	-13,7%	81,2%
Transferts	12,7	10,6%	7,8	7,7	-1,2%	61,0%
Autres produits	62,0	7,4%	2,8	3,8	38,2%	6,2%
<b>CADES - endettement net</b>	<b>-145,2</b>	<b>6,6%</b>	<b>-131,6</b>	<b>-147,1</b>	<b>11,8%</b>	

\* : Prévisions de la LFSS pour 2024 de l'ensemble des régimes de base

Au raison de recettes plus dynamiques d'un point par rapport aux dépenses (respectivement +4,9% et +3,9%), le solde **toutes branches des principaux régimes de base** à fin septembre 2023 s'établit à -8,7 Md€ soit une amélioration de 3,4 Md€ par rapport à fin septembre 2022.

Les cotisations progressent de 4,8% contre une prévision annuelle de 5,1%, reposant sur une hypothèse de croissance annuelle de masse salariale de 6,3%. Au troisième trimestre 2023, les effectifs salariés du secteur privé ont progressé de 0,2%, après +0,1% au deuxième trimestre 2023 et +0,4% au premier trimestre 2023. Ils ont progressé ainsi de 0,9% sur un an, confirmant la tendance au ralentissement : un an plus tôt, le rythme annuel s'établissait à +2,5%. La masse salariale, soumise à cotisations sociales, augmente de 0,6% au troisième trimestre, après +0,9% au trimestre précédent. Depuis le début de l'année, elle progresse de 6,1% (après +6,6% au deuxième trimestre 2023). La croissance de la masse salariale est portée en grande partie par la hausse du salaire moyen par tête (SMPT) qui s'établit à +0,5% ce trimestre (après +0,8%). Sur un an, le SMPT s'accroît de 3,9%, conséquence des revalorisations du SMIC entrées en vigueur en janvier 2023 (+1,8%) puis en mai 2023 (+2,2% ; cf. Stat'ur conjoncture N° 372 de l'Urssaf caisse nationale). L'évolution des cotisations est toutefois en deçà de la croissance de la masse salariale en étant freinée par le dynamisme des allègements généraux qui est alimenté par les hausses du SMIC.

Les cotisations prises en charge par l'Etat sont stables soit une tendance supérieure à la prévision qui repose sur une diminution (-3,8%).

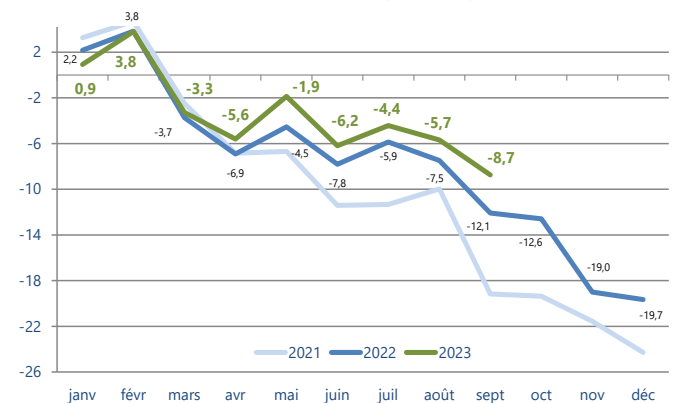
La CSG progresse nettement (+5,6%), surtout du fait de la CSG activité (+5,3%, soit une contribution de 3,6 points), conséquence du dynamisme de la masse salariale du secteur privé. Elle est aussi tirée par la CSG sur les revenus de remplacement, qui concerne surtout les retraites, et qui

augmente également (+6,1%, contribuant pour 1,2 point), en raison de la revalorisation anticipée des pensions de retraite de 4,0% du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et de la revalorisation légale de 0,8% au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit 2,8% en moyenne annuelle. Elle est par ailleurs tirée à la hausse par la CSG sur les revenus de placement (+15,3% pour une contribution de 0,8 point), cette tendance reste cependant peu prédictive du résultat annuel compte tenu du fait qu'une majorité est perçue en octobre. Par contre, la part prélevée sur les revenus du patrimoine qui est en grande partie comptabilisée en septembre est en revanche en baisse (-0,9%, soit -0,1 point), soit une tendance inférieure à la prévision fixée à +3,1%. La progression de la CSG sur les jeux est à ce stade en augmentation de 3,8% contre une prévision de +6,8%.

Les impôts, taxes et contributions hors CSG sont en évolution de 3,8% face à une prévision établie à +5,1%. Sur les 84,3 Md€ de recettes fiscales à fin septembre 2023, les trois principales qui en composent les deux tiers marquent la tendance : 36,8 Md€ de TVA affectée à la CNAM qui progresse de 5,2%, la taxe sur les salaires affectée à quatre des cinq branches augmente un peu moins (12,5 Md€ et +4,9% tous affectataires), tandis que les taxes sur le tabac sont en recul (9,7 Md€, -3,6%).

La hausse des dépenses (+3,9%) est le reflet des prestations sociales des branches famille, vieillesse, AT-MP et autonomie avec des augmentations respectives de 7,5% pour la première, 5,5% pour la deuxième, 5,0% pour la troisième et 4,7% pour la dernière. La croissance de celles de la branche maladie étant plus modérée (+1,7%), cf. *infra*. La hausse des dépenses est à cette date assez proche de la prévision annuelle (+3,2%).

## Toutes branches des régimes de base <sup>1</sup> ● Soldes cumulés (en Md€)



<sup>1</sup> : Les données mensuelles toutes branches confondues couvrent 88,7% des charges du champ complet des régimes de base des cinq branches.

La situation de la CADES se détériore, son endettement net augmentant de 15,5 Md€ (+11,8%) entre septembre 2022 et septembre 2023. La loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie continue à avoir un effet en transférant à la caisse 24,2 Md€ de dette fin septembre 2023 sur 27,2 Md€ (soit

89%) prévu sur l'année 2023, alors qu'en septembre 2022, 30 Md€ avaient été transférés sur un total de 40 M€ (soit 75%).

**Branche maladie <sup>2</sup>**

en milliards d'euros	2023 p * % évol	Montant à fin Septembre		Sep-23 / Sep-22	% Prév. 2023
		2022	2023		
<b>Total des dépenses</b>	<b>243,7 0,6%</b>	<b>173,4</b>	<b>176,6</b>	<b>1,9%</b>	<b>72,5%</b>
Prestations sociales	225,6 1,8%	161,2	163,9	1,7%	72,7%
Transferts	10,6 -19,8%	7,7	8,4	8,2%	78,6%
Charges de gestion courante et autres charges	7,4 1,5%	4,5	4,3	-2,8%	58,4%
<b>Total des recettes</b>	<b>234,1 5,9%</b>	<b>156,4</b>	<b>164,1</b>	<b>4,9%</b>	<b>70,1%</b>
Cotisations sociales	85,3 4,4%	60,0	62,3	3,8%	73,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,0 -13,0%	1,5	1,4	-4,6%	70,7%
CSG	54,4 4,8%	38,1	40,0	4,9%	73,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	72,4 2,4%	54,6	55,6	1,8%	76,7%
Charges liées au non recouvrement	-0,3 --	-0,6	-0,5	-14,8%	173,1%
Transferts	6,8 ++	1,2	2,8	++	41,3%
Autres produits	13,5 23,2%	1,7	2,6	++	19,7%
<b>SOLDE</b>	<b>-9,5</b>	<b>-16,9</b>	<b>-12,5</b>		

\* : Prévisions de la LFSS pour 2024 de l'ensemble des régimes de base

Le solde de la **branche maladie** s'améliore par rapport à septembre 2022 en s'établissant à -12,5 Md€ contre -16,9 Md€ en septembre 2022. En effet, ses recettes augmentent bien plus rapidement que ses dépenses (respectivement +4,9% et +1,9%). Les prestations sociales augmentent modérément (+1,7%). Les soins de ville sont en baisse de 2,3% et contribuent à freiner à hauteur de -1,1 point l'évolution globale des prestations. En effet, en septembre 2023, les dépenses liées à la crise sanitaire ne pèsent plus que pour 0,4% du total des dépenses de soins de ville. Cela s'explique en partie par la fin des arrêts de travail sans jours de carence au 1<sup>er</sup> février 2023 et la fin de la prise en charge à 100% par l'assurance maladie des tests PCR au 1<sup>er</sup> mars 2023. Ainsi les prestations en espèces (IJ) chutent de -10,2%, soit une contribution négative de -0,6 point, en contrecoup du niveau élevé des IJ de moins de 3 mois constaté début 2022.

A l'inverse, les dépenses des établissements publics de santé et des cliniques privées contribuent positivement à l'évolution totale des prestations sociales (respectivement +2,6 points et +0,7 point).

Les recettes sont marquées par la croissance des cotisations et de la CSG (respectivement +3,8% et +4,9%). La hausse des cotisations sociales est freinée par le dynamisme des allègements généraux, mais aussi par la baisse des cotisations maladie des travailleurs non-salariés prévue dans la loi d'août 2022 en faveur du pouvoir d'achat qui pèse doublement en 2023, la baisse au titre de 2022 n'ayant pu être comptabilisée à temps avant l'envoi des échéanciers fin 2022. De plus, la prévision de la CCSS de septembre repose ici sur une progression attendue de la masse salariale en 2023 de 6,3% en moyenne annuelle qui pourrait s'avérer un peu plus faible finalement, au des derniers indicateurs parus depuis, mais également de la dernière prévision de la note de conjoncture de l'Insee. Les cotisations prises en charge par l'Etat sont en recul (-4,6%), en raison de l'arrêt de la prise en charge de cotisations en lien avec la crise sanitaire.

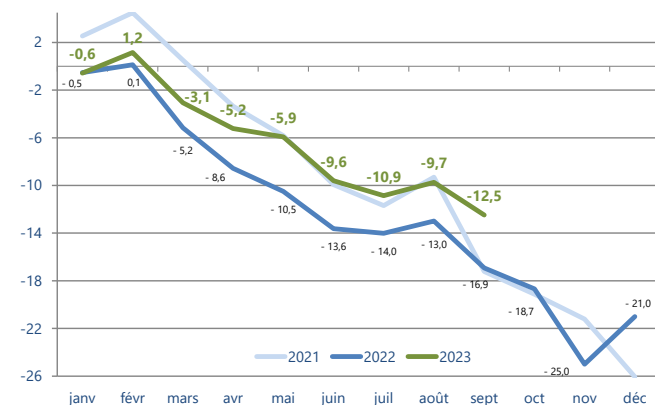
Les impôts et taxes hors CSG sont en progression de 1,8%. Cette tendance plus modérée que celle de la prévision annuelle fixée à +2,4% vient surtout de la TVA, qui représente près des deux tiers de cet agrégat pour la branche maladie et dont la progression de 5,2% est plus faible que la prévision LFSS établie à +6,2% ; elle contribuerait à hauteur de 3,3 points. La taxe sur la consommation des tabacs diminue davantage que la prévision : -3,6% fin septembre contre une prévision de -0,4%. La taxe sur les salaires agit dans le même sens en baissant de 11,2%, soit une contribution négative de 0,8 point, en raison de sa quote-part qui baisse pour s'établir à 25,19% résultat du contrecoup de la mesure exceptionnelle de 2022 qui avait porté la quote-part à 31,64% pour financer le coût des indemnités journalières

dérogatoires versées pendant la crise sanitaire aux parents contraints de suspendre leur activité professionnelle.

Par ailleurs, le rendement des taxes sur les médicaments qui sont perçues essentiellement en juin est quasi définitif, il est en progression de 10,0% contre une prévision plus modérée de +3,9%. Cette progression des impôts et taxes vient aussi de la suppression de la contribution exceptionnelle des organismes complémentaires aux dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire qui était de 0,5 Md€ fin septembre 2022, mais qui n'avait été neutralisée qu'en clôture des comptes 2022.

Les transferts reçus augmentent de 1,6 Md€ dont 1,4 Md€ en raison du produit venant de la CNAF au titre de la prise en charge des indemnités journalières post-natales, mesure votée en LFSS pour 2023 et donc inexistante en 2022, ainsi que par l'augmentation du transfert pour sous-déclaration des accidents du travail en provenance de la branche AT-MP.

**Branche maladie <sup>2</sup> • Soldes cumulés (en Md€)**



<sup>2</sup> : Les données mensuelles prennent en compte la protection universelle maladie (PUMA) qui regroupe les branches maladie des régimes de base : CNAM avec le CPSTI, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC soit 96,5% des charges du champ complet des régimes de base de la branche maladie.

**Branche vieillesse et FSV <sup>3</sup>**

en milliards d'euros	2023 p * % évol	Montant à fin Septembre		Sep-23 / Sep-22	% Prév. 2023
		2022	2023		
<b>Total des dépenses</b>	<b>275,4 4,4%</b>	<b>151,7</b>	<b>159,9</b>	<b>5,4%</b>	<b>58,1%</b>
Prestations sociales	269,7 4,3%	147,7	155,9	5,5%	57,8%
Transferts	2,8 32,0%	2,5	2,6	3,9%	94,7%
Charges de gestion courante	2,3 -2,2%	1,4	1,2	-13,1%	53,0%
Autres charges	0,6 4,4%	0,0	0,1	n.s.	18,4%
<b>Total des recettes</b>	<b>274,3 5,1%</b>	<b>150,4</b>	<b>158,9</b>	<b>5,6%</b>	<b>57,9%</b>
Cotisations sociales	158,4 5,3%	100,5	106,0	5,4%	66,9%
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,5 3,0%	2,3	2,4	3,4%	68,1%
CSG	20,5 4,9%	13,5	14,5	7,4%	70,6%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	25,8 8,2%	19,5	21,0	7,9%	81,4%
Charges liées au non recouvrement	-0,7 2,2%	-0,6	-0,5	-15,4%	71,6%
Transferts	20,2 3,4%	14,9	15,2	2,0%	75,2%
Autres produits	46,5 3,4%	0,3	0,3	8,6%	0,7%
<b>SOLDE</b>	<b>-1,0</b>	<b>-1,3</b>	<b>-1,0</b>		
dont CNAV	-0,5	-0,9	0,1		
dont FSV	0,8	0,0	0,3		
dont autres régimes	-1,4	-0,3	-1,4		

\* : Prévisions de la LFSS pour 2024 de l'ensemble des régimes de base

Le solde de la **branche vieillesse** s'améliore de 0,3 Md€ (-1,0 Md€ contre

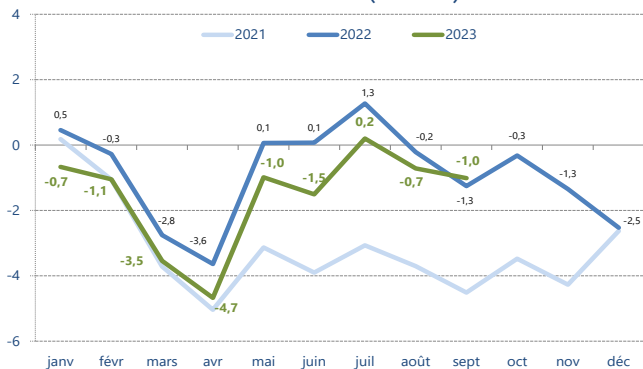
-1,3 Md€ en septembre 2022). Les recettes progressent légèrement plus que les dépenses (+5,6% contre +5,4%).

Les cotisations sont en progression (5,4%), soit une évolution proche de celle qui a été retenue pour la LFSS de 2024 (+5,3%). La CSG – uniquement affectée au FSV pour la branche vieillesse – progresse de 7,4%, soit un rythme plus rapide que la prévision à ce stade de l'année (+2,5 points). C'est surtout la CSG sur les revenus du placement qui fait bondir la progression avec une évolution de 15,3% et une contribution de 4,0 points ; cependant il est nécessaire d'attendre le dernier trimestre pour connaître la tendance réelle puisque l'essentiel du rendement

n'est connu qu'à ce moment de l'année. A l'inverse, la CSG sur le patrimoine est en baisse de 0,9%. La CSG sur les revenus de remplacement participe à hauteur de 3,6 points à la progression de ce poste avec une progression de 8,3% tirée par les revalorisations des pensions suite à la progression de l'inflation. Les impôts, taxes et contributions (hors CSG) augmentent de 7,9%. Le rendement de la C3S perçu majoritairement en mai domine la tendance avec un montant à fin septembre de 4,8 Md€, en ligne avec la prévision. Le forfait social progresse de 8,9% pour une prévision de +6,8%. A l'inverse, la taxe sur les salaires, dont la quote-part est inchangée, augmente à un rythme moindre que celui prévu (4,9% contre +7,6%) et les contributions sur les retraites sont en baisse de 2,4% ; ces deux derniers éléments expliquent que l'évolution pour l'ensemble du poste (7,9%) est plus basse que la prévision (8,2%).

Les prestations sociales progressent de 5,5%, au-dessus de la prévision à cette date compte tenu de la revalorisation anticipée des pensions de 4,0% du 1<sup>er</sup> juillet 2022, qui par conséquent était absente au premier semestre 2022. De plus, la revalorisation légale de 0,8% au 1<sup>er</sup> janvier 2023 accroît l'évolution observée. Après des soldes mensuels plus dégradés qu'en 2022 jusqu'en août, le solde de septembre s'est amélioré.

**Branche vieillesse et le FSV <sup>3</sup>**  
Soldes cumulés (en Md€)



<sup>3</sup> : Les données mensuelles prennent en compte outre le FSV, le régime général et les principaux régimes de base : MSA, CNRA, CNIEG, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM et CRPCEN soit 79,2% des charges du champ complet des régimes de base de la branche vieillesse et du FSV, le régime de la fonction publique de L'État correspondant à 19,6% n'est pas inclus.

troisième trimestre 2023, ces tendances se rapprochent des prévisions retenues en LFSS 2024 (+4,9% et +4,6%).

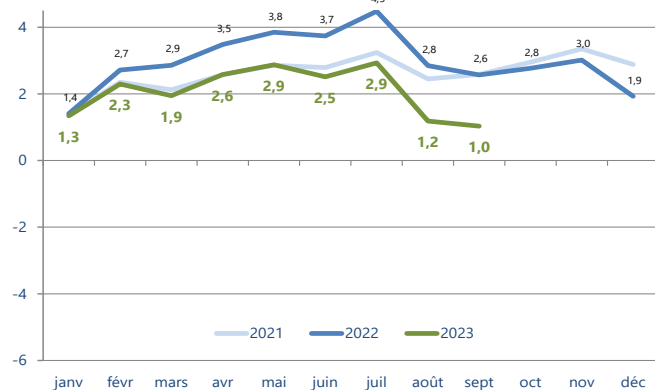
Les impôts, taxes et contributions hors CSG sont en augmentation de 12,1%, plus faible que la prévision de la LFSS. L'ensemble des taxes affectée à la branche progresse à un rythme moindre qu'attendu. La taxe sur les salaires, qui correspond à près de la moitié de ce poste, augmente de 43,8% (69,0% prévus) ; cette hausse devrait se poursuivre au cours des trois derniers mois en raison du contrecoup de l'abaissement ponctuel de la part affectée en 2022 au bénéfice de la branche maladie pour financer le coût des indemnités journalières dérogatoires. Les prélèvements sur les stocks options et les attributions d'actions gratuites sont aussi en hausse (+4,8% contre +7,6% en prévision) tout comme la TSCA (+2,5% contre +7,3%) et les contributions sur les jeux (+4,2% contre +6,8%). En revanche, la taxe sur les véhicules de société est en cohérence avec la prévision (-8,9% contre -8,6%).

Les dépenses sont tirées à la hausse par les prestations sociales et les charges de transfert. Ces dernières progressent de 21,3% sous l'effet d'un nouveau transfert au bénéfice de la CNAM, du coût des indemnités journalières liées au congé maternité post-natal instauré par la LFSS pour 2023.

Les dépenses de la branche augmentent aussi en raison des prestations sociales (+7,5%), notamment sous l'effet de la revalorisation de 50% au 1<sup>er</sup> novembre 2022 de l'ASF (+66,2% fin septembre) et contribue pour 3,3 points à la progression, mais aussi de la revalorisation anticipée de 4,0% au 1<sup>er</sup> juillet 2022 qui ne jouait donc pas au 1<sup>er</sup> semestre 2022. Le complément mode de garde de la PAJE progresse également (+8,0%) pour une contribution de 1,4 point, en raison de l'effet sur les cotisations et les rémunérations des assistant(e)s maternel(le)s des revalorisations successives du SMIC.

En conclusion, le profil du solde de la branche famille se dégrade à fin septembre 2023 à l'image du solde annuel prévu.

**Branche famille • Soldes cumulés (en Md€)**



**Branche famille**

en milliards d'euros	2023 p		Montant à fin Septembre		Sep-23 /	
	* p	%	2022	2023	Sep-22	% Prév. 2023
<b>Total des dépenses</b>	<b>56,0</b>	<b>9,0%</b>	<b>37,2</b>	<b>41,0</b>	<b>10,3%</b>	<b>73,3%</b>
Prestations sociales	39,3	5,5%	27,5	29,6	7,5%	75,3%
Transferts	13,6	22,2%	8,0	9,7	21,3%	71,7%
Charges de gestion courante et autres charges	3,1	3,7%	1,7	1,7	3,2%	55,4%
<b>Total des recettes</b>	<b>57,0</b>	<b>7,0%</b>	<b>39,8</b>	<b>42,1</b>	<b>5,8%</b>	<b>73,8%</b>
Cotisations sociales	35,2	4,9%	24,8	25,8	4,2%	73,3%
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,0	-6,0%	0,6	0,6	1,1%	66,2%
CSG	13,8	4,6%	9,7	10,3	5,9%	74,3%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	6,1	27,3%	4,3	4,8	12,1%	78,5%
Charges liées au non recouvrement	-0,1	--	-0,2	-0,2	-14,6%	158,9%
Transferts	0,2	-7,4%	0,1	0,1	-19,1%	50,0%
Autres produits	0,8	13,8%	0,4	0,6	34,8%	75,5%
<b>SOLDE</b>	<b>1,0</b>		<b>2,6</b>	<b>1,0</b>		

\* : Prévisions de la LFSS pour 2024

Le solde de la branche famille se dégrade de 1,6 Md€ à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 mais reste nettement excédentaire (+1,0 Md€ contre +2,6 Md€ en septembre 2022). Cette dégradation est liée à une hausse bien plus forte de ses dépenses (+10,3%) que de ses recettes (+5,8%). Les cotisations sociales et la CSG augmentent respectivement de 4,2% et de 5,9%, reflet du dynamisme de l'activité à la fin du

**Branche AT - MP <sup>4</sup>**

en milliards d'euros	2023		Montant à fin Septembre		Sep-23 /	
	p *	%	2022	2023	Sep-22	% Prév. 2023
<b>Total des dépenses</b>	<b>15,3</b>	<b>6,0%</b>	<b>9,0</b>	<b>9,5</b>	<b>5,7%</b>	<b>61,8%</b>
Prestations sociales	12,1	4,3%	7,3	7,7	5,0%	63,4%
Transferts	2,1	23,0%	1,1	1,3	15,0%	60,0%
Charges de gestion courante et autres charges	1,1	-2,3%	0,6	0,6	-4,1%	48,8%
<b>Total des recettes</b>	<b>17,2</b>	<b>6,6%</b>	<b>10,8</b>	<b>11,4</b>	<b>4,9%</b>	<b>65,9%</b>
Cotisations sociales	16,1	6,4%	10,5	11,0	5,1%	68,6%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,2	10,5%	0,1	0,1	-6,8%	56,7%
Charges liées au non recouvrement	-0,2	26,3%	-0,1	-0,1	-16,6%	59,3%
Transferts	0,07	1,3%	0,00	0,00	--	0,0%
Autres produits	1,1	0,0%	0,4	0,3	-6,2%	0,0%
<b>SOLDE</b>	<b>1,9</b>		<b>1,9</b>	<b>1,9</b>		

\* : Prévisions de la LFSS pour 2024 de l'ensemble des régimes de base

Fin septembre 2023, le solde de la branche AT-MP est le même que celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 (1,9 Md€). Les recettes

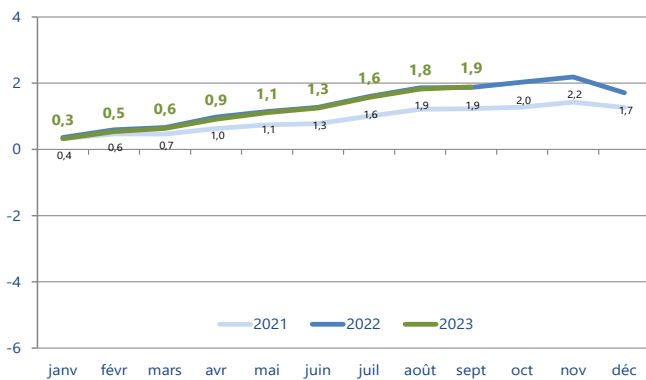
augmentent cependant un peu moins vite (+4,9%) que les dépenses (5,7%).

Les recettes mensuelles de cette branche ne concernent que la CNAM-AT, elles sont donc composées quasi exclusivement des cotisations des salariés du secteur privé non agricoles. A fin septembre 2023, les cotisations progressent de 5,1% en-deçà de la prévision de +6,4% proche de la progression attendue de la masse salariale du secteur privé.

Les dépenses de prestations augmentent de 5,0%, majoritairement tirées par les indemnités journalières (+8,1%), soit une contribution de 3,4 points à l'évolution globale, les rentes agissent dans le même sens avec une évolution de +4,1% et une contribution de 1,8 points, à mettre en lien avec la revalorisation anticipée de 4,0% au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP reste très stable d'une année sur l'autre.

**Branche AT - MP <sup>4</sup> • Soldes cumulés (en Md€)**

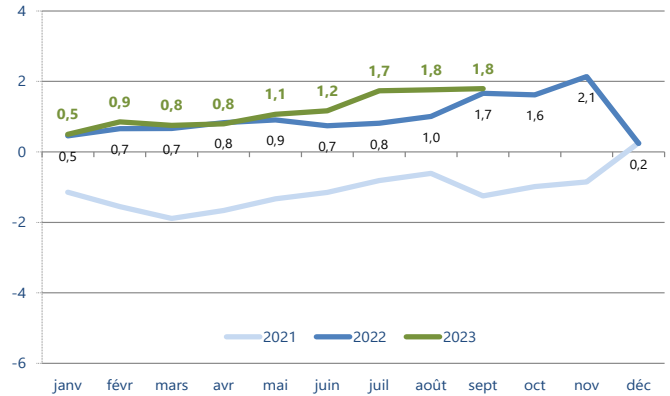


<sup>4</sup> : Les données mensuelles ne prennent en compte que le régime général soit 87% des charges du champ complet des régimes de base de la branche AT-MP.

par un changement de la quote-part affectée à la branche autonomie (4,57% au lieu de 4,25%).

Côté dépenses, l'évolution des prestations sociales est de 4,6%, les dépenses du médicosocial à cette période de l'année sont plus modérées que la prévision annuelle (+3,8% au lieu de +5,7%), alors que celles de l'AEH sont plus dynamiques, tirées par la revalorisation anticipée au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (+9,6% au lieu de +8,3%).

**Branche autonomie (CNSA) • Soldes cumulés (en Md€)**



**Contexte**

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 dite « cadres budgétaires » sur le volet de la publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

**Méthodologie**

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. Les subventions d'équilibre de l'État que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSEM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements peuvent être effectués afin d'obtenir un périmètre et un retraitement des données homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures.

En 2022, compte tenu de la loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale qui porte sur le champ de tous les régimes de base, cette publication s'adapte pour présenter les prévisions annuelles sur ce même champ.

**Limites**

Pour des raisons diverses, notamment de disponibilité des données, le champ couvert par cette publication correspond à 88,7% des charges des régimes de base de sécurité sociale présentées en prévisions annuelles.

Les résultats en fin de mois présentés ici ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir, etc.), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice, ainsi que certaines consolidations. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente (PCAP) qui fait sens, sous réserve de la prise en compte des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année.

Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra annuel des comptes, limitant en partie la comparabilité avec les exercices passés.

**Branche autonomie (CNSA)**

en milliards d'euros	2023 p		Montant à fin Septembre		Sep-23 / Sep-22	% Prév. 2023
	*	%	2022	2023		
<b>Total des dépenses</b>	<b>37,9</b>	<b>7,7%</b>	<b>24,2</b>	<b>25,4</b>	<b>4,9%</b>	<b>67,0%</b>
Prestations sociales	31,7	7,1%	21,2	22,2	4,6%	70,0%
Transferts	6,0	11,3%	3,0	3,2	7,1%	53,1%
Charges de gestion courante et autres charges	0,2	8,4%	0,0	0,0	26,9%	15,7%
<b>Total des recettes</b>	<b>36,8</b>	<b>3,8%</b>	<b>25,9</b>	<b>27,2</b>	<b>5,1%</b>	<b>74,0%</b>
CSG	32,6	4,6%	22,6	23,9	5,7%	73,4%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	4,1	7,4%	2,8	3,0	6,5%	74,5%
Charges liées au non recouvrement	-0,4	59,4%	0,0	0,0	n.s.	9,7%
Transferts	0,4	-29,8%	0,4	0,3	-29,4%	74,8%
Autres produits	0,1	-38,5%	0,0	0,0	31,9%	
<b>SOLDE</b>	<b>-1,1</b>		<b>1,7</b>	<b>1,8</b>		

\* : Prévisions de la LFSS pour 2024

A la fin du troisième trimestre 2023, le solde de la branche autonomie se situe à un niveau proche de celui de fin septembre 2022 (+1,8 Md€ contre +1,7 Md€).

Ce résultat vient d'une évolution des produits (5,1%) légèrement plus rapide que les charges (4,9%). Comme pour l'ensemble des branches, la CSG augmente (cf. supra). Les autres contributions sociales affectées à la branche, soit la CSA-CASA, ont une progression proche de la prévision (+5,5% pour une prévision de +5,7%) tout comme la taxe sur les salaires (+13,2% pour une prévision de +15,7%) dont le dynamisme s'explique également



**Commission des Comptes de la Sécurité Sociale**

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique  
 Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion  
 Ministère de la santé et de la prévention  
 Ministère des solidarités et des familles

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

